

**EXTRAIT DU REGISTRE DES**

# Délibérations du conseil municipal

*Séance du 2 septembre 2024*

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 13
- présents : 10
- votants : 10

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 28 août 2024, s'est réuni le 2 septembre 2024 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Lydie CHANEZ pour secrétaire de séance.

**Conseillers municipaux présents :**

Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Élodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE.

**Conseillers municipaux absents sans représentation :**

Joël ALPY, Camille BARBAZ, Jean-Yves QUETY.

---

**Objet : Frais scolaires de l'année 2023-2024, participation des communes**

Le conseil municipal prend connaissance du détail des dépenses engagées et des recettes perçues par la Commune au titre des frais scolaires pour l'année 2023-2024. Le résultat net représente une dépense totale de 95 602,64 €. 144 élèves étaient scolarisés à l'école des Barbouillons au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le montant des frais scolaires pour l'année 2023-2024 est donc de 663,90 € par élève.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des participations aux frais scolaires des communes et syndicats ayant des élèves scolarisés à Mignovillard :

- Commune de Bief-du-Fourg (30 élèves) : 19 910,00 €
- SIVOS de la Baroche (1 élève, Cerniébaud) : 663,90 €

et donne délégation à M. le Maire pour accomplir toutes les formalités liées à ce dossier.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Florent SERRETTE